

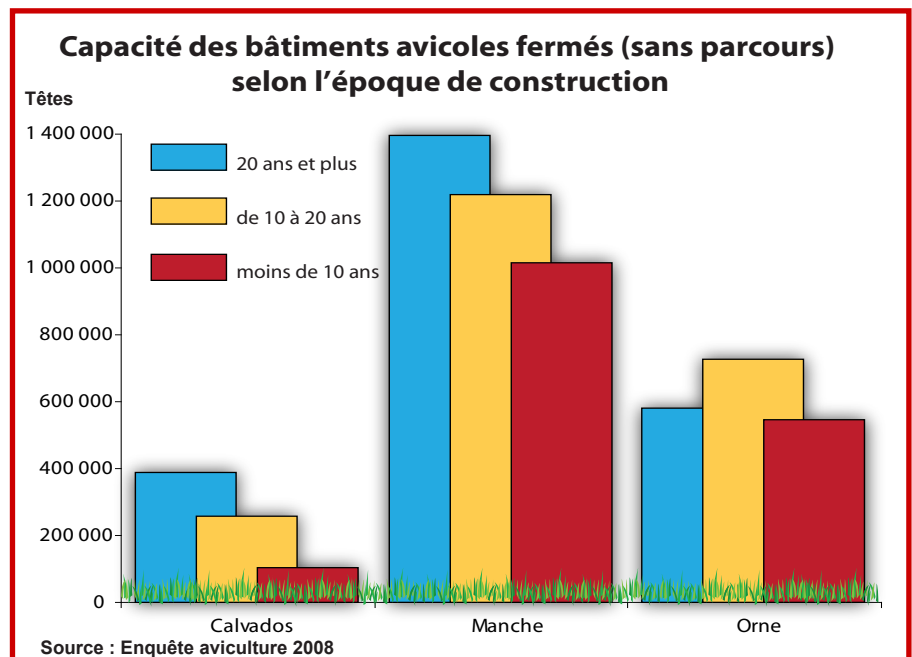
Le règne sans partage du poulet industriel

Bien que le poids économique de l'aviculture régionale pèse peu dans la filière nationale, les volumes produits en Basse-Normandie ne sont pas dérisoires comparés aux autres productions animales locales. Après avoir connu une croissance importante, amorcée dès 1980, les livraisons récentes de volailles de chair se replient, subissant le contre-coup d'une crise structurelle et de l'épizootie liée à l'influenza aviaire. Le poulet standard, catégorie la plus répandue, tire son épingle du jeu au contraire des poulets de qualité, des dindes et autres pintades. L'outil de production, fort de près de 900 bâtiments fermés, plus vastes qu'auparavant, permet à plus de 7 millions de volailles de s'ébattre, parfois dans l'obscurité.

Fin 2008, en Basse-Normandie, 450 élevages sont spécialisés dans l'aviculture¹. La plupart d'entre eux se consacre à produire des volailles de chair destinées à l'abattage. Parmi ces derniers, 290 pratiquent l'élevage de manière exclusive et 70 l'associent généralement avec une production de volailles démarrées, livrées vivantes. Mais la filière avicole, ce sont aussi 40 producteurs d'œufs de consommation exclusifs et 20 éleveurs qui produisent soit des volailles gavées, soit des volailles démarrées ainsi qu'à la marge, quelques éleveurs d'œufs à couver.

Les aviculteurs sont âgés en moyenne de 46 ans. Leur pyramide des âges est proche de celle des exploitants professionnels non avicoles. Ainsi, 28 % d'entre eux ont moins de 40 ans, 36 % entre 40 et 50 ans et 36 % au-delà de 50 ans.

Les formes sociétaires, EARL en tête, sont très développées en aviculture. Elles concernent 55 % des élevages contre 39 % pour les exploitants agricoles non aviculteurs. L'activité avicole est le plus souvent adossée à la production laitière, voire à celle de viande bovine. Toutefois,



un tiers des exploitations avicoles est classé en orientation 'granivore' car spécialisées en aviculture le plus souvent. Elles sont à l'origine à elles seules de plus de 45 % de la capacité d'élevage.

La surface agricole moyenne des exploitations avicoles s'établit à 73 ha. Un quart d'entre elles (120) dépassent 100 ha. Cette proportion est conforme à la moyenne

des exploitations agricoles bas-normandes. Seule une vingtaine d'élevages exerce son activité hors-sol, c'est à dire sans SAU.

Le recours à une main d'œuvre salariale, permanente ou occasionnelle, est beaucoup plus important. Elle est notamment utilisée pour l'enlèvement des volailles. Elle représente 31 % des équivalents à temps plein

¹ - Ces exploitations possèdent au minimum 1 000 poules présentes ou produisent annuellement 1 000 poulets, 1 000 dindes ou 500 pintades

(soit l'équivalent de 130 emplois) contre 22 % pour les exploitations professionnelles. L'emploi salarié est particulièrement important dans l'activité 'ponte' où il représente un emploi sur deux contre un sur quatre en production de volailles de chair. Complétée par une main d'œuvre familiale estimée à 650 personnes, soit 300 UTA, l'activité avicole bas-normande mobilise l'équivalent de 430 personnes à temps plein. La filière 'chair' occupe plus des deux tiers des emplois totaux (soit 290) devant le secteur de la ponte (100) et des autres activités (gavage et volailles démarrées), d'une vingtaine d'emplois chacune.

Le sud-ouest bas normand, terre de volailles

En 2008, la production bas-normande de volailles finies pour la chair s'élève à 42 500 tonnes. Déclinée dans 379 élevages, elle affiche ainsi un tonnage supérieur à la production de bœufs et de génisses réunies. Elle approche 80 % de la production régionale de taurillons ou de vaches de réforme mais reste encore loin de la production de viande de porc (45 %).

Les régions bocagères du sud-ouest de la région (Avranchin, Mortainais et Domfrontais) concentrent la moitié de la production. Elles sont proches du centre d'abattage bas-normand le plus important situé à la Chapelle d'Andaine : la Société Normande d'Abattage de Volailles (SNV, filiale du groupe LDC). La Socadis à Plumetot (14), filiale d'Agrial et la SARL Nouet à la Mancellière sur Vire (50) complète le dispositif d'abattage de volailles en Basse-Normandie.

Avec plus d'un million de têtes chacun, deux cantons de la Manche briguent les deux premières places pour la production de volailles de chair : Saint-James et Saint-Hilaire-du-Harcouët. Dans l'Orne, les cantons de Theil (0,9 million) et de Juvigny (0,7million) affichent également une production notable.

La concentration, très forte dans ce secteur, touche toutes les catégories de volailles. Moins de 20 % des élevages possèdent un poulailler de plus de 100 000 têtes.

Pourtant ils produisent à eux seuls 60 % des volailles, toutes espèces confondues. En 2004, sur les 354 élevages qui produisaient des poulets, des dindes ou des pintades, 185 ne se consacraient qu'à une seule production, 146 cumulaient une production de poulets avec celle de dindes ou de pintades. Seuls, 23 élevages produisaient à la fois les trois catégories.

Dindes et pintades : une production grippée

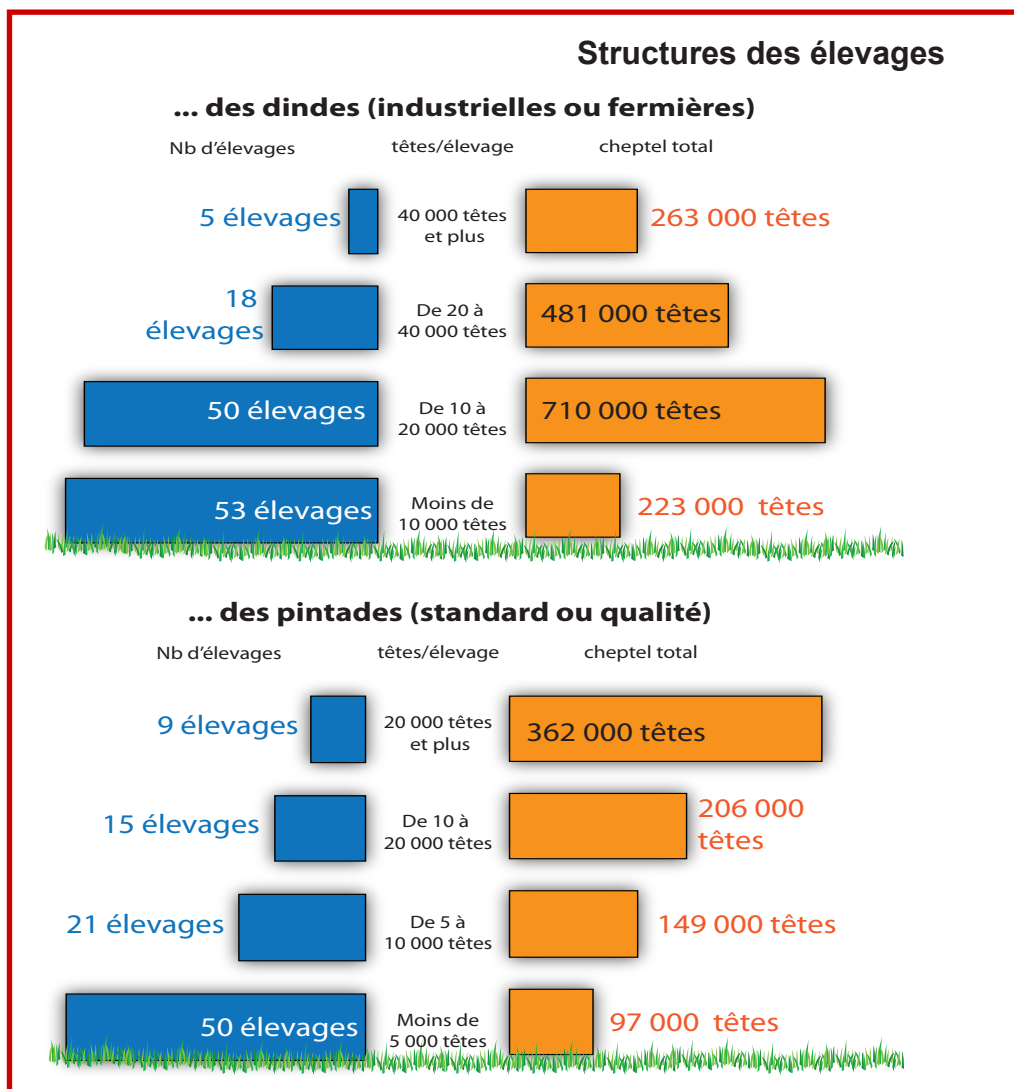
Après deux décennies d'expansion (80 et 90) pendant lesquelles les poulets et les dindes ont été multipliés par trois, la tendance s'est retournée nettement au cours des dernières années. Depuis 2004, la production totale de volailles de chair s'est érodée de 14 %, perdant près de 7 000 tonnes.

Comme au niveau national, le poulet est l'espèce dominante en Basse-Normandie, avec 18,4 millions de têtes réparties dans 325 élevages.

Produits dans 128 élevages, plus des deux tiers sont constitués de poulets standard d'un poids vif à l'abattage de 1,8 à 2,0 kg, vendus entre 6 et 7 semaines. Viennent s'ajouter, 10 % de poulets léger type export (1,5 kg maximum) ainsi que des poulets plus lourds destinés à la transformation. Depuis 2004, ces catégories sont les seules à avoir gagné des effectifs avec 2 millions de têtes supplémentaires.

Les poulets de qualité se raréfient, passant de 28 % de la production de poulets en 2004 à 21 % aujourd'hui à 3,8 millions de têtes. Si la baisse est modérée en poulets label, le recul est fort pour le poulet certifié et pour les autres types de qualité. Les 186 élevages concernés par la filière qualité commercialisent 21 000 têtes en moyenne, soit cinq fois moins qu'en standard.

Pour les dindes et les pintades, la crise liée à l'épizootie d'influenza aviaire (H5N1) et son impact médiatique, de l'automne 2005 à l'été 2006, ont



pesé sur les productions. En 2008, les dindes de souche industrielle forment encore le plus gros bataillon avec 1,7 million de têtes issues d'une centaine d'élevages. Mais cette production, élevée pour la découpe, vendue entre 12 et 15 semaines environ, a perdu 41 % des effectifs en quatre ans. La baisse est encore plus forte pour la production, toujours confidentielle, de dindes fermières. La production de pintades concerne également une centaine d'élevages. La production, qui se répartit pour moitié sous label de qualité, abattues à l'âge de 94 jours au moins et en catégorie standard (11 à 13 semaines) s'est elle aussi fortement érodée (- 38 %). Elle se limite en 2008 à moins d'un million de têtes.

Une trentaine d'aviculteurs élève des canards à rôtir pour une production annuelle de 200 000 têtes. Enfin, 32 élevages de volailles démarrées ont produit 840 000 têtes en 2008 dont les deux tiers de poulets et 20 éleveurs se sont spécialisés dans la reproduction (1,6 millions de têtes

dont 90 % de poulettes pour la ponte d'œufs de consommation).

Claustration totale de rigueur pour la volaille standard

La grande majorité des volailles vit dans des bâtiments fermés d'où elles ne sortent jamais. Au sein de 275 élevages, le parc s'établit à 455 bâtiments. Ils offrent une capacité de 6,3 millions de places pour une surface de 366 000 m². Ces bâtiments clos sont dédiés, pour les deux tiers, à la production de volailles de chair (4,1 millions), dont une grande part de poulets de qualité standard. Ils peuvent ainsi réunir sous le même toit une moyenne de 20 000 poulets standard, 13 000 pintades standard et 7 600 dindes industrielles.

Ils hébergent également la quasi-totalité des volailles élevées pour la reproduction et pour l'activité de démarrage avant finition. Toutes les places en couveuses et toutes les pondeuses élevées en cage sont

également concernées par ce type de logement. C'est aussi le cas de 60 % des poules pondeuses élevées au sol.

Un bâtiment fermé sur cinq est de construction récente (moins de dix ans). Ces bâtiments récents disposent d'une surface moyenne de 1 100 m², supérieure à celle des constructions plus anciennes (900 m² entre 10 et 20 ans, 650 au-delà). Ils peuvent ainsi loger 19 000 volailles soit 5 000 de plus que les constructions de 10 à 20 ans et 7 500 que les plus anciennes. Près de la moitié des structures de plus de 10 ans ont toutefois été rénovées depuis leur construction afin de modifier les techniques d'élevage ou d'améliorer l'état du bâtiment. Les travaux ont porté généralement sur le système d'alimentation et d'abreuvement et sur la circulation de l'air.

De l'espace et sorties autorisées en label

Plus de 400 bâtiments offrent la possibilité aux volailles de sortir vers un parcours herbeux ou sous une volière. Ces bâtiments en semi-claustration sont beaucoup plus petits (275 m² en moyenne contre 800 en bâtiment sans parcours extérieur) et présents dans 180 élevages.

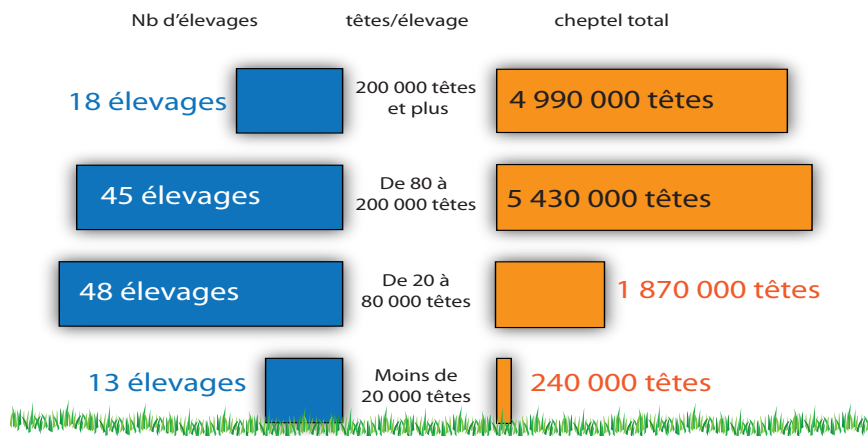
Ils disposent de 1,1 million de places dont l'essentiel pour des volailles de chair de qualité, dans le respect d'un cahier des charges (durée d'élevage, label rouge, appellation d'origine, bio). Dans ces bâtiments sont élevés 60 % des poulets bas-normands sous labels ou autres qualités, 70 % des dindes de souche fermière et 80 % des pintades de qualité. L'espace vital des animaux y est plus conséquent : 10 volailles au m² contre 17 en bâtiment totalement clos. Ils sont ainsi conçus pour 2 600 animaux en moyenne.

Un tiers de ces bâtiments a moins de 10 ans. A l'extérieur, la superficie de l'enclos du parcours représente plus de vingt fois celle des bâtiments pour une moyenne de 6 700 m². Quatre bâtiments sur dix disposent d'un parcours d'au moins un hectare, où gambadent surtout des volailles sous labels ou des poules pondeuses.

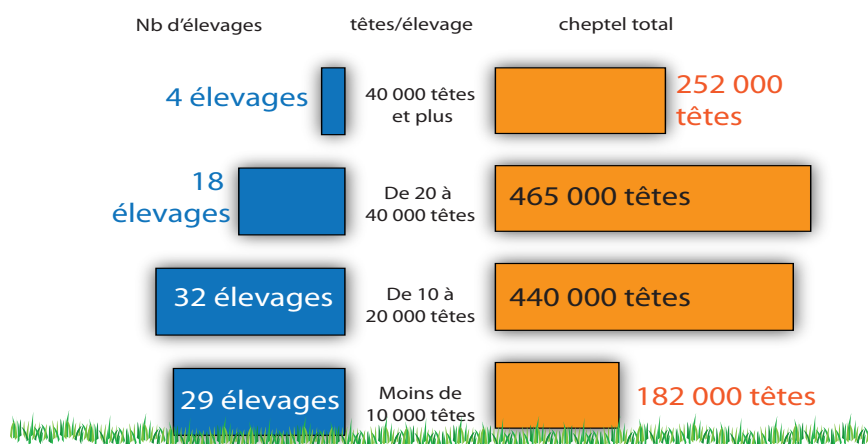
produisant...

Source : Enquête aviculture 2008

... des poulets de chair industriels standard



... des poulets de chair labels de 81 jours au moins



Le plein air intégral ne concerne qu'une vingtaine d'élevages. La plupart appartient à des producteurs bio ou à ceux qui pratiquent le gavage de canards. Ils disposent le plus souvent d'abris de petite dimension (70 m² en moyenne) et d'un parcours moyen de 1 600 m².

Des équipements bien spécifiques

L'élevage de volailles de chair se pratique essentiellement sur sol en terre battue (85 % de la capacité totale), parfois sur sol en béton (10 %), avec ou sans litière de paille ou de copeaux, rarement en mode mixte associé à un caillebotis (3 %).

Les deux tiers des poules pondeuses sont élevés en cage, les autres (350 000) sur un sol béton, voire sur terre battue. Les cages adaptées aux nouvelles normes européennes qui imposeront, en 2012, un minimum d'espace aux animaux, regroupent 550 000 places (36 % des places

en cage). Ces cages actuelles, sur un ou plusieurs étages, pourront être aménagées pour s'adapter à la législation. En revanche, 420 000 places en cage ne sont pas aménageables selon la norme 2012, ni en grandeur, ni en hauteur.

La moitié des volailles de chair en production industrielle s'ébat dans des bâtiments sans ouverture pour la lumière. C'est également le cas d'une forte proportion de poules pondeuses. A l'inverse, près des trois quarts des volailles sous signes de qualité sont élevés dans des bâtiments clairs, avec fenêtres vitrées ouvrables ou des rideaux.

Les bâtiments d'engraissement sont essentiellement chauffés grâce à un système radiant au gaz. En revanche, les volailles en phase de démarrage disposent d'un générateur d'air chaud intérieur à gaz. Quant aux poules, leurs bâtiments ne sont généralement pas chauffés.

La ventilation naturelle ou statique

domine dans les bâtiments de volailles de chair (77 % des places en qualité, 57 % en standard) tandis que les systèmes de ventilation dynamique sont plus souvent utilisés dans les élevages de poules pondeuses et de volailles démarrées. Par ailleurs, des brasseurs d'air équipent 42 % des places en volailles standard.

Le réseau public d'eau potable est peu utilisé. L'alimentation provient ainsi pour l'essentiel de puits, de forage ou de source pour les deux tiers de la capacité totale concernée, toutes productions confondues. Le traitement de l'eau est permanent, le plus souvent par l'apport de chlore ou de dioxyde de chlore, voire par acidification minérale ou organique. L'abreuvement, au goutte-à-goutte, s'effectue généralement par pipettes ou par système à cloche (abreuvoirs circulaires). ■

Activités confidentielles pour le foie gras, les œufs et les volailles démarrées

La confection de foie gras de canards (Mulard) ne concerne qu'une vingtaine d'ateliers, soit dix de moins qu'en 2004, pour une production annuelle de 28 500 têtes. Le gavage commence en moyenne quand le canard est âgé de 14 semaines. Il ingurgite alors 12,5 kg de grains pendant 14 jours.

Depuis 2000, la production bas normande d'œufs de consommation est pratiquement stable autour de 250 millions d'œufs. En 2008, sur une cinquantaine de producteurs, 14 produisent plus de 7 millions d'œufs chacun. Ensemble, ils concentrent 80 % de la production régionale. Si dans les ateliers importants, les poules sont élevées en cage, les élevages modestes pratiquent leur activité en plein air.

Epanrages et normes environnementales bien maîtrisés

La plupart des élevages de volailles de chair dispose d'un plan d'épandage des déjections animales, notifié dans un cahier indiquant la date, le type de déjection, la parcelle réceptrice, la surface et les quantités. La quasi-totalité des élevages de volailles de chair est concernée.

La maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA dans sa version 2) oblige les éleveurs à se mettre aux normes en réalisant un diagnostic d'exploitation d'élevage (DEXEL). Les élevages représentant plus de la moitié de la capacité en volailles de chair, sont déjà ainsi opérationnels, après réalisation des travaux. Pour les autres éleveurs, le DEXEL est réalisé, soit sans travaux à faire (20 % de la capacité), soit n'est pas concerné (le quart de la capacité).



Agreste Basse-Normandie

N° 40 - juillet 2010 - 2,50 €

Directeur de la publication : François QUESNEL

Rédacteur en chef : Pascal CAPITAINE

Rédaction : Michel COURET

Composition, impression : SRISE

Dépôt Légal : à parution

ISSN : 1951-0411

www.agreste.agriculture.gouv.fr

http://draaf.basse-normandie.agriculture.gouv.fr

Courriel : srise.draaf-basse-normandie@agriculture.gouv.fr

Agreste : la statistique agricole

© AGRESTE 2010

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Directeur : Yves GEFROY

SERVICE REGIONAL DE L'INFORMATION

STATISTIQUE ET ECONOMIQUE

6, boulevard du Général Vanier - BP 95181

14070 CAEN CEDEX 5

Tél. : 02.31.24.97.43 - Fax : 02.31.24.97.00